

MAIRIE DE GRANGES-LES-BEAUMONT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
COMPTE-RENDU**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2019
Date d'affichage : 4 avril 2019

Le **onze avril deux mil dix neuf**, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Granges-lès-Beaumont dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques ABRIAL, Maire.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 26 février 2019 est faite par Monsieur ABRIAL Jacques, Maire.

Etaient présents : ABRIAL Jacques, BEUGIRAUD Luc, COURTIAL Baptistin, FREMY Samuel, MAURE Jérôme, SCHROL Michel, BACHELIN Christelle, CHAZOT Christine, DALICIEUX Christiane, GUERIN Valérie, LARGEAU Marinette et MACHON Bernadette formant la majorité des membres.

Etait absente mais représentée : Mme RETAILLEAU Amélie représentée par M. BEUGIRAUD Luc.

Etait absent : M. DELAIGUE Thierry.

M. MAURE Jérôme a été désigné secrétaire de la séance.

Compte administratif 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur L'Adjoint chargé des finances donne lecture au Conseil Municipal, pour examen, du compte administratif 2018 du BUDGET PRINCIPAL qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses :	491 522.88 euros
Recettes :	574 469.72 euros
Excédent de fonctionnement	82 946.84 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	85 228.22 euros

Section d'investissement

Dépenses :	214 255.94 euros
Recettes :	461 906.59 euros
Excédent d'investissement	247 650.65 euros
Soit un excédent d'investissement cumulé de	399 432.92 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le résultat du Compte administratif 2018 du BUDGET PRINCIPAL.**

Compte de Gestion 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Madame le Trésorier Principal de Romans, receveur de la collectivité, a fait parvenir le compte de gestion 2018 du budget principal.

Les comptes et les résultats sont en tous points conformes au compte administratif du Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conformité du compte de gestion 2018 du Trésorier pour le **BUDGET PRINCIPAL**.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Après avoir rappelé les résultats du compte administratif 2018, Monsieur L'Adjoint chargé des finances propose d'affecter le résultat de fonctionnement (85 228.00 euros) comme suit :

85 228,00 euros au compte 1068 - excédent de fonctionnement affecté (recette d'investissement).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

-DONNE son accord sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018 telle que proposée ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur L'Adjoint chargé des finances présente le projet de Budget Primitif du **BUDGET PRINCIPAL** 2019.

Il s'équilibre en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement

Dépenses :	565 728,00 euros
Recettes :	565 728,00 euros

Section d'investissement

Dépenses :	604 475,00 euros
Recettes :	205 043,00 euros
Excédent d'investissement reporté	399 432,00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 du **BUDGET PRINCIPAL**.

Compte administratif 2018 - BUDGET MULTISERVICE

Monsieur L'Adjoint chargé des finances donne lecture au Conseil Municipal, pour examen, du compte administratif 2018 du **BUDGET MULTISERVICE** qui présente les résultats suivants :

Section d'exploitation

Dépenses :	10 942.48 euros
Recettes :	12 140.00 euros
Excédent de fonctionnement 2018	1 197.52 euros
Excédent antérieur reporté	11 473.88 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	12 671.40 euros

Section d'investissement

Dépenses :	9 742.13 euros
Recettes :	9 240.00 euros
Déficit d'investissement 2018	502.13 euros
Déficit antérieur reporté	12 233.78 euros
Soit un déficit d'investissement cumulé de	12 735.91 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le résultat du Compte administratif 2018 du BUDGET MULTISERVICE.**

Compte de Gestion 2018 - BUDGET MULTISERVICE

Madame le Trésorier Principal de Romans, receveur de la collectivité, a fait parvenir le compte de gestion 2018 du budget multiservice.

Les comptes et les résultats sont en tous points conformes au compte administratif du Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la conformité du compte de gestion 2018 du Trésorier pour le BUDGET MULTISERVICE.**

BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET MULTISERVICE

Monsieur L'Adjoint chargé des finances présente le projet de Budget Primitif du BUDGET MULTISERVICE 2019.

Il s'équilibre en dépenses et recettes :

Section d'exploitation

Dépenses :	25 011.00 euros
Excédent d'exploitation reporté	12 671.00 euros
Recettes :	12 340.00 euros

Section d'investissement

Dépenses :	10 609.00 euros
Déficit d'investissement reporté	12 736.00 euros
Recettes :	23 345.00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le Budget Primitif 2019 du BUDGET MULTISERVICE.**

OBJET : VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2019

Monsieur l'adjoint chargé des finances rappelle au conseil municipal les taux d'imposition pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation :	11.23 %
Taxe foncière sur propriétés bâties :	14.66 % (augmentation de 1% en 2018)
Taxe foncière sur propriétés non bâties :	38.43 %.

Pour mémoire	TX MOYENS COMMUNAUX EN 2018		TX PLAFONDS
	National	Dept	
TAXE HABITATION	24.54	20.72	61.35
TAXE FONCIERE	21.19	19.19	52.98
TAXE FONCIERE NON BATI	49.67	58.09	145.23

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- de fixer les taux des impôts locaux 2019 comme suit :

Taxe d'habitation : 11.23 %
Taxe foncière sur propriétés bâties : 14.81 % (+ 1%)
Taxe foncière sur propriétés non bâties : 38.81 % (+ 1%).

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A VALENCE ROMANS AGGLO AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire indique que l'Agglo soutient financièrement les communes par le versement de fonds de concours.

Les dépenses éligibles sont des dépenses d'investissement liées à la réalisation ou à la réhabilitation d'un équipement. Il s'agit des travaux sur les immobilisations corporelles à savoir la construction, la réhabilitation ou l'acquisition de bâtiments, d'équipements sportifs ou autres, ou d'infrastructure (voirie ou réseaux divers...).

La commune souhaite solliciter l'attribution du fonds de concours pour le renforcement de la protection incendie de la commune avec la création de trois nouveaux poteaux incendie (voir plan en annexe).

D'après une estimation financière du syndicat des Eaux de la Veune, le coût serait de 11 183.00 euros HT.

Plan de financement du projet

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Poteaux incendie	11 183.00	Fonds de concours Agglo	50 %	5 591.50
		Autofinancement de la commune	50 %	5 591.50
TOTAL	11 183.00		100 %	11 183.00

Aussi, le Maire souhaite formuler une demande de fonds de concours auprès de Valence Romans Agglo pour un montant de 5 591.50 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** l'octroi du fonds de concours à l'Agglomération Valence Romans pour un montant de 5 591.50 €.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A VALENCE ROMANS AGGLO AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire indique que l'Agglo soutient financièrement les communes par le versement de fonds de concours.

Les dépenses éligibles sont des dépenses d'investissement liées à la réalisation ou à la réhabilitation d'un équipement. Il s'agit des travaux sur les immobilisations corporelles à savoir la construction, la réhabilitation ou l'acquisition de bâtiments, d'équipements sportifs ou autres, ou d'infrastructure (voirie ou réseaux divers...).

La commune souhaite solliciter l'attribution du fonds de concours pour la construction d'un columbarium.

D'après une estimation financière de l'entreprise DUMOULIN, le coût serait de 6 900,00 euros HT.

Plan de financement du projet

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Columbarium	6 900.00	Fonds de concours Agglo	50 %	3 450.00
		Autofinancement de la commune	50 %	3 450.00

TOTAL	6 900.00		100 %	6 900.00
-------	----------	--	-------	----------

Aussi, le Maire souhaite formuler une demande de fonds de concours auprès de Valence Romans Agglo pour un montant de 3 450.00 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE l'octroi du fonds de concours à l'Agglomération Valence Romans pour un montant de 3 450.00 €.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A VALENCE ROMANS AGGLO AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire indique que l'Agglo soutient financièrement les communes par le versement de fonds de concours.

Les dépenses éligibles sont des dépenses d'investissement liées à la réalisation ou à la réhabilitation d'un équipement. Il s'agit des travaux sur les immobilisations corporelles à savoir la construction, la réhabilitation ou l'acquisition de bâtiments, d'équipements sportifs ou autres, ou d'infrastructure (voirie ou réseaux divers...).

La commune souhaite solliciter l'attribution du fonds de concours pour le réaménagement de la cuisine de la salle des fêtes.

D'après une estimation financière de l'entreprise SEMA, le coût serait de 10 765.77 euros HT.

Plan de financement du projet

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Matériel et mobilier cuisine	10 765.77	Fonds de concours Agglo	50 %	5 382.88
		Autofinancement de la commune	50 %	5 382.89
TOTAL	10 765.77		100 %	10 765.77

Aussi, le Maire souhaite formuler une demande de fonds de concours auprès de Valence Romans Agglo pour un montant de 5 382.88 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE l'octroi du fonds de concours à l'Agglomération Valence Romans pour un montant de 5 382.88 €.

OBJET : AVENANT N°2 A LA CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE 2015-2017 ENTRE LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DRÔME ET LA MAIRIE DE GRANGES-LES-BEAUMONT

Monsieur le Maire rappelle que cette convention est relative à l'intervention du Centre de Gestion pour les dossiers CNRACL.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que cet avenant a pour but de proroger la convention d'assistance retraite 2015-2017 jusqu'à la signature de la nouvelle convention partenariale de la CNRACL, ou au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2019.

Un nouveau service est également mis en place par la CNRACL, la qualification du compte individuel retraite (QCIR) vient s'ajouter aux missions d'interventions du CDG26. La tarification de la nouvelle prestation

QCIR se fera sur la même base que la simulation de calcul de pension, soit 60 euros pour la réalisation totale et 30 euros pour le contrôle.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention assistance retraite 2015-2017 entre le Centre de Gestion et la mairie de Granges-Les-Beaumont.

Séance levée à 20h00.